

Publié le 13/05/2026



DELIBERATION N° 2026-02

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

Présents : Emmanuel ALONSO, Nathalie BERTIN CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Isabelle CHEDEVILLE, Claire COLIN, Patrick DANTHEZ, Olivier ESCOT-SEP, Salah GHAZI, Danielle JOUGLA, Anaïs LABORDE, Myriam LAGARDE, Anna MECA, Sophie RIBUOT-MARION, Michelle TEYSSANDIER

Procurations : Séverine BÉARD à Isabelle CHEDEVILLE, Yves CARRIÉ à Anna MECA

Absents excusés : Séverine BÉARD, Yves CARRIÉ, Abderrahim ZEROUALI

Secrétaire de séance : Sophie RIBUOT-MARION

Election du Vice-Président

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-18,

Le Maire, Président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un Vice-Président (ou un Vice-Président délégué). Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Madame Isabelle CHEDEVILLE se porte candidate pour le poste de Vice-Présidente.

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président.

Madame Isabelle CHEDEVILLE obtient 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Madame Isabelle CHEDEVILLE, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, **est élue Vice-Présidente du CCAS.**

AUREILHAN, le 30 avril 2026



P.C.C.
Le Maire,

Emmanuel ALONSO